

CIL VILLETTÉ-PAUL BERT
« Vivre notre quartier »
Maison de quartier
263, rue Paul Bert - 69003 LYON
Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416
Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr
Site internet : cil-villettepaulbert.org

Monsieur le Préfet
Préfecture du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69003 – LYON

Lyon, le samedi 5 octobre 2019

Objet: Situation au Parc Jugan, 69003

Bonjour Mr le Préfet du Rhône;

Suite à de nombreuses autres occupations illicites depuis plus de trois ans, avec les jugements successifs du Tribunal administratif pour évacuation, le règlement de nos parcs et jardins est en permanence bafoué: Jugan, Sacré Cœur, Nelson Mandela, Bazin.

Nous sommes à nouveau confrontés à une situation lamentable sur le plan Humain: nos élus laissant sans cesse des personnes se réinstaller (malgré ces jugements)...

Nous constatons à nouveau des problèmes d'insécurité, avec de nombreuses interventions des Polices: rixes répétées, nombreux débris de verre au sol, incivilités, excréments de plus en plus nombreux, poubelles débordantes et déchets de tous ordres répandus...

Malgré plusieurs interventions écrites auprès de Mr le Maire de Lyon et de Mme le Maire du 3ème arrondissement (les 5 et 29 septembre), la situation demeure, obligeant de plus les habitants et Familles du quartier à ne pas pouvoir utiliser ce parc de proximité!

Le laxisme qui s'installe, met en doute l'intérêt général mais aussi l'autorité des responsables locaux, jusqu'au niveau de l'Etat; d'où notre courrier vous interpellant aujourd'hui.

Nous vous remercions de prendre en considération ce courrier et vous demandons, Mr le préfet, de bien vouloir prendre ou faire prendre les décisions et mesures d'accompagnement, permettant un retour rapide du droit Commun.

Veuillez agréer Mr le Préfet notre considération et nos respectueuses salutations.

Le président du CIL Villette/Paul Bert

Bernard PICHON



Copies: Mr le Maire de Lyon et Mme le Maire du 3ème arrondissement